



Divorce après mariage sous régime de la communauté

Par Visiteur

Bonjour, mariage sous le régime de la communauté
mon mari et moi sommes séparés depuis plus de dix ans
aujourd'hui nous voulons divorcer à l'amiable nous n'avons plus rien en commun à part un terrain que mon mari voudrait entièrement me laisser car elle touche la maison de mamaman: comment peut-on faire au plus vite?
merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Au plus vite est un grand terme car il vous faut prendre un avocat (un pour les deux puisque vous êtes d'accord sur tout) et ensuite que l'avocat saisisse le juge aux affaires familiales. La procédure de divorce par consentement mutuel met en moyenne 6 mois.
Pour ce qui est du terrain que votre mari veut vous laisser il suffira de le préciser à votre avocat qui vous expliquera comment procéder.

Cordialement

Par Visiteur

Votre réponse est très brève et ceci je le savais déjà par contre pour le terrain pas de réponse excusez-moi mais c'est un peu léger !

Par Visiteur

Madame,

Votre question était "comment peut-on faire au plus vite? "
Pardonnez moi mais je ne peux pas deviner que vous connaissez déjà la procédure.

En ce qui concerne le terrain, étant donné qu'il s'agit d'un bien immobilier vous devez recourir à un notaire afin que votre mari vous cède sa part (moyennant bien évidemment le paiement des frais de donation calculés en fonction de la valeur de la donation).

Cordialement